Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 45 (1900)

Heft: 9

Artikel: Du devoir militaire

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-337768

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DU DEVOIR MILITAIRE

Nous n'avons pas encore signalé jusqu'ici une publication, historique et militaire, d'un rare mérite, parue au commencement de l'année dernière et due à la plume des premiers noms de France : L'armée à travers les àges 1. Cet ouvrage forme le résumé des conférences faites aux élèves de l'Ecole de Saint-Cyr par d'illustres historiens et professeurs tels que MM. Guiraud et Langlois, de l'Université de Paris; Gebhart, Lehugeur, écrivains et professeurs; Sorel et Vandal, de l'Académie française, enfin de M. Boutroux, de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Ces conférences ont été réunies en un volume par les soins du Directeur des conférences, M. Ernest Lavisse, dont le nom a été si souvent mêlé aux conflits politico-militaires de l'année passée et dont la belle attitude a été remarquée ailleurs qu'en France.

Nous ne nous étendrons pas sur les diverses conférences et sur les sujets qu'elles traitent. L'une d'elle cependant, la dernière du volume, celle de M. Boutroux, a particulièrement attiré notre attention. Elle parle du *Devoir militaire*. Le thème est ancien, il n'est pas moins remarquable par la façon dont il est développé; tel que M. Boutroux le présente, il s'adapte à tout militaire d'une armée nationale, n'importe quel drapeau il suive.

M. Boutroux s'exprime ainsi:

« J'ai à vous parler du devoir militaire tel qu'il se présente à nous aujourd'hui, c'est-à-dire dans une armée nationale comme la nôtre. Que signifie cette spécification? Le devoir militaire a t-il donc changé? Le soldat doit-il, pour savoir à quoi il est obligé, consulter la forme variable de la société et des institutions? Non, certes, et c'est ce que montrerait, s'il en était besoin, la comparaison de ce devoir dans le présent

¹ I vol. in-8. Paris 1899, librairie militaire, R. Chapelot et Cie.

et dans le passé. A travers toutes les transformations survenues soit dans les sociétés, soit dans les armées, il se résume toujours dans ces deux termes : l'exemple dans le chef, l'obéissance chez les subordonnés. Le fait que le militaire soit en même temps citoyen, et cela sous un régime politique de libre discussion n'a rien changé à la formule du devoir.

- » ...Le devoir militaire n'a pas changé, parce qu'il ne peut changer. Son essence tient à la nature même des choses; et l'on peut, à ce titre, en fournir, par le raisonnement, une théorie certaine et immuable.
- » Le fait qui l'engendre et qui le détermine, c'est la guerre, dont l'idée est très simple et, quelles que soient les circonstances, toujours la même. La guerre est une lutte à main armée entre deux partis, dont chacun prétend imposer sa volonté à l'autre.
- » Quel est l'instrument du succès? La force. Quels sont les conditions de la supériorité dans le domaine de la force?
- » Quand il s'agit des choses matérielles, nous voyons que la force est le concours de deux éléments : le nombre et l'organisation. Une force naturelle, c'est une accumulation d'éléments d'énergie qui demeurent emmagasinés, jusqu'au moment où les circonstances les mettent plus ou moins brusquement en liberté. Chaque élément, en lui-même, est négligeable : concourant avec d'autres, il devient efficace. Et plus l'organisation est riche et harmonieuse, plus le nombre acquiert de puissance. Le frêle organisme d'une plante se fait jour à travers les rochers. Ce n'est point là une création de force, mais bien l'accord, le concert d'un certain nombre de forces tendant toutes au même résultat.
- » Il y a, certes, une grande différence entre les conditions de la force dans les conflits de la nature brute et dans les conflits des groupes humains. Dans ces derniers, le nombre joue un rôle nettement subordonné. Il est peu de chose en face de la volonté, de la bravoure, du sang-froid, de l'audace, de l'énergie, de l'intelligence, en un mot, de la valeur morale. L'histoire montre que, d'une manière générale, la victoire est aux bons bataillons bien plus qu'aux gros bataillons. C'est ce que vient de prouver une fois de plus une minutieuse étude du capitaine Berndt, intitulée : Die Zahl im Kriege. A Auerstædt, à Dresde, à Inkermann, les Français luttaient dans la proportion de un contre deux.

- » Mais cette prépondérance des forces morales doit être interprétée correctement.
- » L'objectif, à la guerre, est d'être le plus fort au moment décisif, sur le point décisif. Il ne s'agit pas de faire des prouesses individuelles et de se couvrir de gloire : il s'agit de vaincre. Pour y réussir, la condition essentielle, c'est une étroite liaison entre les différents organes du commandement, c'est l'accord résultant d'une commune subordination des parties au tout, d'une commune abnégation des individus en face de la pensée du chef suprême et du but commun que tous doivent avoir en vue. Certes, il est beau de demander des forces au désespoir quand on ne peut plus compter que sur soi. Mais cette extrémité, où l'héroïsme mème risque d'être impuissant, est précisément la situation qu'il s'agit de prévenir, et on ne la prévient que par l'entente.
- » Donc, il faut, à coup sûr, que les individus aient de la valeur; mais cela ne suffit pas : il faut qu'ils emploient cette valeur à agir de concert avec le tout dont ils font partie; il faut qu'ils soient une pièce solidaire dans un organisme. Il faut que le chef puisse compter sur l'absolue docilité et le dévouement de ses troupes; et il faut que les soldats sachent, de leur côté, que le chef ne se propose pas un but individuel, mais est le dévoué serviteur de la cause commune. C'est donc surtout une vertu collective, un entraînement mutuel, qui est, à la guerre, la garantie du succès. »

A notre époque, où on cherche, même dans notre pays, à saper la discipline, à critiquer les organes du commandement, à détruire la confiance que la troupe a dans ses chefs, à rompre les liens qui les unissent dans la noble tâche qu'on poursuit, il convient de faire ressortir l'importance dans une armée de cette confiance réciproque, qui permet aux chefs de compter absolument sur leur troupe et à la troupe de marcher sans réticences derrière ses chefs.

L'auteur le sent bien lorsqu'il continue :

« Et il importe de remarquer que les qualités individuelles elles-mêmes sont grandement accrues par la confiance que l'on a les uns dans les autres. Une troupe à laquelle on demande un acte d'audace ou de résistance opiniatre aura bien plus d'entrain, si elle sait que les camarades viendront au besoin la soutenir, que si elle se sent moralement isolée. Napoléon

lançait vers le champ de bataille des troupes qui, en fait, ne pouvaient pas y arriver à temps pour combattre, parce qu'il savait quelle ardeur nouvelle l'annonce de leur approche communiquerait aux combattants.

- » Ainsi les forces morales qui sont prépondérantes à la guerre ne sont pas précisément la bravoure et l'énergie des individus comme tels, mais bien l'union des âmes, qui multiplie la force de chacun par la force de tous. Les forces morales sont essentiellement des forces d'unification, de cohésion, de coordination. Elles transfigurent et spiritualisent le nombre, mais elles le supposent.
- » Or, l'unification et la coordination des forces humaines, sauf dans certains cas exceptionnels, ne se produit pas spontanément, comme celles des forces inconscientes dans les grands phénomènes de la nature. L'intelligence, qui est le titre de noblesse de l'homme, se traduit tout d'abord par le retour sur soi-même, par le calcul, l'égoïsme, l'estime particulière de sa vie et de son bien-être, le soin extrême de sa conservation personnelle. Et l'égoïsme n'est pas un principe d'union, mais de division. Donc l'union des hommes, si l'on veut qu'elle soit sûre et solide, doit être instituée et garantie. L'agent de cette union, nécessaire et contraire aux tendances égoïstes de l'homme, c'est la discipline. Elle est la force des armées, dit le règlement. En elle se résume le devoir militaire.
- » En quoi consiste la discipline? Elle est tout d'abord l'obéissance et la soumission. Elle est même l'obéissance passive. Cette expression est-elle trop forte? Ne peut-il pas arriver que la justesse ou la légitimité d'un ordre soit discutable? Certes, le fait peut se produire. L'obéissance n'en demeure pas moins obligatoire. Le commandement est pour le militaire ce que la loi est pour le citoyen. Or c'est un pilosophe, un apôtre du libre examen, Socrate, qui, condamné injustement et pressé de se soustraire à l'action des lois, dit à ses disciples : « Justes ou injustes, les lois de la patrie sont inviolables. Le citoyen, qui n'est que par elles, ne peut sans absurdité se révolter contre elles. » Tel est est le thème de l'admirable prosopopée des lois qu'on lit dans le *Criton* de Platon. L'obéissance passive est le devoir du soldat, parce qu'elle seule peut assurer l'unité, sans laquelle il n'y a pas de force.
 - » S'ensuit-il que le soldat ne soit qu'une force matérielle,

analogue à l'arme dont il est chargé? En aucune façon. La volonté du chef ne s'adresse pas au corps, mais à la volonté et à l'intelligence de son subordonné. Celui-ci n'obéit véritablement que si, non content de se conformer à la lettre du commandement, il en saisit et en épouse l'esprit. C'est pourquoi il ne se borne pas à obéir dans la mesure strictement nécessaire pour se couvrir et dégager sa responsabilité : il veut atteindre effectivement le but qui lui est assigné. Tel ordre est sommaire : il le comprend à demi-mot; il le développe, en entrant, avec intelligence, dans la pensée du chef. La fin lui est prescrite : il imagine les moyens, les détails de l'exécution. Et, à son tour et dans sa sphère, il prend des décisions, il se suffit; il accepte, affronte, embrasse la responsabilité.

- » Et ainsi la discipline militaire n'est pas simplement obéissance passive, elle est en même temps intelligence et dévouement. C'est l'homme même, s'employant tout entier, avec zèle et avec amour, à la réalisation de la tâche qui lui est confiée.
- » La vraie discipline continue ainsi l'obéissance passive par une initiative obéissante. Dans la réalité des choses, entre l'ordre donné et les conditions de sa réalisation, il y a toujours une lacune. Celui qui veut vraiment obéir supplée par lui-même tout ce qui est nécessaire pour assurer cette réalisation.
- » S'il en est ainsi, la discipline n'est pas ce lien purement extérieur et matériel, que l'on s'imagine parfois. Sans doute, elle est d'abord soumission et obéissance, mais elle est quelque chose de plus. Elle suppose, d'une part, dans celui qui commande la confiance en ses subordonnés : il faut qu'il sache que ceux-ci le suivront, et que même loin de son regard, ils se conformeront à ses ordres avec zèle et intelligence. Et, d'autre part, elle suppose chez ceux qui obéissent la confiance dans le chef, confiance qui n'est assurée qui si le dévouement, la bravoure et la capacité du chef sont au-dessus de tout soupçon. En un mot, la discipline, c'est la confiance de chacun en tous et de tous en chacun, c'est la réalisation de cette unité morale qui seule confère une véritable force.
- » Tel est le devoir militaire, selon qu'il se déduit de la notion même de la guerre. Il ne peut être autre dans une armée de métier, dans une armée de mercenaires et dans une armée nationale. On peut même dire que l'homme qui n'est que sol-

dat acquiert peu à peu un sens de la guerre susceptible de lui rendre la contrainte moins nécessaire, tandis que l'homme enlevé pour un temps à ses occupations civiles ne peut devenir soldat que par une action énergique exercée du dehors sur son intelligence et sa volonté. »

Ces pages sont d'une extrême justesse; elles témoignent d'une connaissance admirable des sentiments du soldat. Il faudrait suivre l'auteur dans ses développements sur l'amour de la patrie, le dévouement, le caractère, l'importance de l'éducation morale dans la formation du soldat, mais la place nous fait défaut.

LA MANŒUVRE DE GURMELS

La Chaux-de-Fonds, 24 août 4900.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai eu connaissance des articles sur la conduite de l'infanterie du I^{er} corps d'armée de M. le lieutenant-colonel Fisch, dans la *Monatschrift für Offiziere aller Waffen*. Mis en cause le jour de Gurmels comme commandant de la colonne de gauche de la II^e division, je n'avais toutefois pas l'intention de revenir sur cette histoire ancienne; mais, puisque vous avez traduit, dans votre dernier numéro, les observations de M. le lieutenant-colonel Fisch, permettez-moi seulement quelques rectifications, une fois pour toutes.

Au rendez-vous de la colonne de gauche, près de Gammen, je venais de donner les ordres pour la marche par Tönishaus sur Gurmels, donc par la rive droite de la Biber, lorsque d'autres ordres, apportés par le Chef d'Etat-Major de la He division, me prescrivirent de marcher par les bois à l'est de Jeus. J'ajoute que la cavalerie se trouvait sur la rive droite de la Biber.